



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis Roy, à 20 h, le 03 juin 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

ÉTAIT ABSENT : Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Danny Lavoie

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marcel Soucy, la séance est ouverte à 20 h 02.

RÉS.01.06.24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y apportant les modifications suivantes :

6. Embauche de madame Danny Lavoie au poste de trésorière de la Ville de Cap-Chat.

22. a) Nomination de madame Danny Lavoie en tant que directrice générale-greffière adjointe de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.02.06.24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MAI 2024

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 06 mai 2024** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.03.06.24

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #8554 à #8568 ainsi que #35343 à #35407, pour un montant de 271 114.49 \$, soient et sont approuvés.**

ADOPTÉE

RÉS.04.06.24

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS, DATÉ DU 30 NOVEMBRE 2023, AU MONTANT DE 83 279. \$

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **APPROUVE** le **BUDGET RÉVISÉ** de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-Chat-Les Méchins, daté du 30 novembre 2023, au montant de 83 279. \$;
- **PREND ACTE** que l'Office Municipal d'Habitation de Cap-Chat-Les Méchins est redevable envers la Ville de Cap-Chat d'un montant de 10 294. \$ attribuable à un trop payé dans l'année 2023.

ADOPTÉE

RÉS.05.06.24

EMBAUCHE DE MADAME DANNY LAVOIE AU POSTE DE TRÉSORIÈRE DE LA VILLE DE CAP-CHAT

ATTENDU QUE le départ à la retraite de madame Marielle Émond laissera vacant le poste de trésorière à la Ville de Cap-Chat;

ATTENDU QUE la Ville a publié à deux reprises un appel de candidatures afin de pourvoir le poste de trésorière;

ATTENDU QUE madame Danny Lavoie, qui a soumis sa candidature, possède le profil et l'expérience recherchés;

VU les termes du contrat d'embauche établis entre la Ville et madame Danny Lavoie, que l'une et l'autre se sont engagées à signer au terme de l'embauche;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité ce qui suit :

- **QUE** la Ville de Cap-Chat **EMBAUCHE** madame Danny Lavoie au poste de trésorière aux conditions prescrites dans « l'entente sur les Conditions de travail du personnel cadre à la Ville de Cap-Chat 2024-2028 » et dans le contrat d'embauche établi entre les parties.

ADOPTÉE

RÉS.06.06.24

AUTORISATION DE PAIEMENT – AMENDES SUITE AUX CONDAMNATIONS DE LA VILLE DANS LES DOSSIERS: DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES (DPCP) c. VILLE DE CAP-CHAT (LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (RLRQ,c. Q-2) – 157 513.34 \$ - BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE la Cour du Québec-Chambre criminelle et pénale a, le 25 octobre 2021, déclaré coupable la Ville de Cap-Chat d'infractions à la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2), dans les dossiers portant les numéros 130-61-000823-176, 130-61-000824-174, 130-61-000827-177, 130-61-000828-175, 130-61-000829-173 et 130-61-000830-171;

ATTENDU QUE le tribunal a, le 11 mars 2024, prononcé les peines infligées à la Ville pour chacun des dossiers, le tout totalisant la somme de 157 513.34 \$ payable le ou avant le 11 mars 2028;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu ce qui suit :

- **QUE la trésorière soit et est autorisée à payer, dans le délai imparti par le tribunal, l'amende, les frais, les frais de poursuites et la contribution pour chacun des dossiers susmentionnés, le tout totalisant la somme de 157 513.34 \$;**
- **QUE la dépense soit affectée au budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.07.06.24

PROJET DE REGROUPEMENT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-LOUIS, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-MOÏSE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BAIE-DES-SABLES, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'AMQUI, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS, DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA MITIS, DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA MATANIE ET DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA MATAPÉDIA

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants ;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, l'Office municipal d'habitation d'Amqui, l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat – Les Méchins, l'Office d'habitation de la Mitis, l'Office d'habitation de la Matanie et l'Office d'habitation de La Matapédia ont présenté aux conseils municipaux de la Municipalité de Baie-des-Sables, de la Municipalité de Lac-au-Saumon, de la Municipalité de Les Méchins, du Village de Price, de la Paroisse de Saint-Donat, de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, de la Municipalité de Sainte-Félicité, de la Municipalité de Sainte-Luce, de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, de la Paroisse de Saint-Tharcisius, de la Municipalité de Saint-Ulric, de la Municipalité de Saint-Vianney, de la Municipalité de Sayabec, de la Municipalité de Val-Brillant, de la Paroisse de Saint-Moïse, de la Ville d'Amqui, de la Ville de Cap-Chat, de la Ville de Causapscal, de la Ville de Matane, de la Ville de Métis-sur-Mer, de la Ville de Mont-Joli et de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts leur intention commune de se regrouper ;

ATTENDU QUE le nouvel office à être constitué par ce regroupement succédera à l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, à l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, à l'Office municipal d'habitation de Saint-Moïse, à l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, à l'Office municipal d'habitation d'Amqui, à l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat – Les Méchins, à l'Office d'habitation de la Mitis, à l'Office d'habitation de la Matanie et à l'Office d'habitation de La Matapédia, lesquels seront éteints ;

ATTENDU QUE ce nouvel office deviendra l'agent de la Municipalité de Baie-des-Sables, de la Municipalité de Lac-au-Saumon, de la Municipalité de Les Méchins, du Village de Price, de la Paroisse de Saint-Donat, de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, de la Municipalité de Sainte-Félicité, de la Municipalité de Sainte-Luce, de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, de la Paroisse de Saint-Tharcisius, de la Municipalité de Saint-Ulric, de la Municipalité de Saint-Vianney, de la Municipalité de Sayabec, de la Municipalité de Val-Brillant, de la Paroisse de Saint-Moïse, de la Ville d'Amqui, de la Ville de Cap-Chat, de la Ville de Causapscal, de la Ville de Matane, de la Ville de Métis-sur-Mer, de la Ville de Mont-Joli et de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la VILLE DE CAP-CHAT d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité ce qui suit :

-QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Mont-Louis, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-des-Monts, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Moise, de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Métis-sur-Mer, de l'Office municipal d'habitation d'Amqui, de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat - Les Méchins, de l'Office d'habitation de la Mitis, de l'Office d'habitation de la Matanie et de l'Office d'habitation de La Matapédia.

ADOPTÉE

RÉS.08.06.24

ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE SUR LA RUE DES FONDS – 3^{IÈME} TRONÇON – PAVL – VOLET ENTRETIEN

ATTENDU QUE la Ville entend réaliser des travaux de réfection sur un tronçon d'environ 1,1 kilomètre sur la rue des Fonds;

ATTENDU QUE pour ce faire, une étude géotechnique doit être réalisée;

ATTENDU QUE la Ville a invité trois (3) entreprises à déposer une proposition pour la fourniture de services professionnels afin de réaliser l'étude géotechnique requise;

ATTENDU QUE de ces trois entreprises deux d'entre elles ont soumis une proposition dans le délai et conforme;

ATTENDU QUE la proposition de l'entreprise LER Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu ce qui suit :

- **QUE l'offre de services professionnels soumise par l'entreprise LER Inc. soit retenue et que le mandat de réaliser une étude géotechnique sur un tronçon d'environ 1,1 km sur la rue des Fonds lui soit octroyée pour la somme de 21 675. \$ + taxes;**
- **QUE la dépense soit affectée au Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien.**

ADOPTÉE

RÉS.09.06.24

PROJET VITALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNISSEUR « QUINCAILLERIE HOME HARDWARE J.N. KEABLE INC. » - FACTURE N° 388556 DATÉE DU 22 MAI 2024, AU MONTANT DE 215. \$ + TAXES – FRR – VOLET 4

ATTENDU QUE la municipalité est à revitaliser sa bibliothèque municipale située dans les murs de l'école de L'Escabelle de Cap-Chat;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité a sollicité et obtenu une aide financière de la MRC de La Haute-Gaspésie via le Volet 4 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE pour les besoins de sa bibliothèque, la Ville a acheté de l'entreprise « Quincaillerie Home Hardware J.N. Keable Inc. » un escabeau, au prix de 215. \$ + taxes;

VU la facture numéro 388556 produite par l'entreprise J.N. Keable, datée du 22 mai 2024, au montant de 215. \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu :

- De **PAYER** à « Quincaillerie Home Hardware J.N. Keable Inc. », la facture n° 388556, datée du 22 mai 2024, au montant de 215. \$ + taxes;
- **D'AFFECTER la dépense à la subvention reçue en vertu du FRR – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale- Dossier MRC 450-2023-3 – Projet vitalisation de la bibliothèque municipale.**

ADOPTÉE

RÉS.10.06.24

PROJET VITALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNISSEUR « CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHIC-CHOCS (CSSCC) » - FACTURE N° 059-693, DATÉE DU 5 AVRIL 2024, AU MONTANT DE 449.42 \$ + TAXES – FRR – VOLET 4

ATTENDU QUE la municipalité est à revitaliser sa bibliothèque municipale située dans les murs de l'école de L'Escabelle de Cap-Chat;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité a sollicité et obtenu une aide financière de la MRC de La Haute-Gaspésie via le Volet 4 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE pour les besoins d'accès à sa bibliothèque, la Ville a demandé au CSSCC d'installer un système électronique d'ouverture de portes *Cisco IP Phone 8845*;

VU la facture numéro 059-693 produite par le Centre de services scolaire des Chic-Chocs, datée du 05 avril 2024, au montant de 449.42 \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- De **PAYER** au Centre de services scolaire des Chic-Chocs, la facture n° 059-693, datée du 05 avril 2024, au montant de 449.42 \$ + taxes;
- **D'AFFECTER la dépense à la subvention reçue en vertu du FRR – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale- Dossier MRC 450-2023-3 – Projet vitalisation de la bibliothèque municipale.**

ADOPTÉE

RÉS.11.06.24

RÉVISION DU TAUX HORAIRE CONSENTI POUR LA SURVEILLANCE DES EXAMENS DE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE par résolution adoptée à la séance ordinaire du 8 septembre 2021, le Conseil fixait à 30. \$ le taux horaire payable pour la surveillance lors des examens de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ);

ATTENDU QUE ce taux n'a pas été révisé depuis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu ce qui suit :

- **QUE le taux horaire consenti pour la surveillance des examens de l'École nationale des pompiers du Québec soit révisé et qu'il soit porté à 35. \$.**

ADOPTÉE

RÉS.12.06.24

ALLOCATIONS DE BOURSES DANS LE CADRE DE LA CÉRÉMONIE DE GRADUATION DES FINISSANTS DE SECONDAIRE V, ÉDITION 2024, DE L'ÉCOLE DE L'ESCABELLE DE CAP-CHAT – BUDGET RÉG.

VU la demande adressée au Conseil par mesdames Valérie Lemieux et Nathalie Mercier, respectivement membre du comité des bourses et directrice de l'école de L'Escabelle, sollicitant de la Ville une participation financière pour la constitution de bourses d'étude qui seraient remises aux élèves méritants lors du Gala de graduation du 6 juin 2024;

ATTENDU QUE le Conseil reconnaît l'importance de l'éducation dans le cheminement d'un jeune et l'importance de souligner et d'encourager l'implication étudiante;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu ce qui suit :

- **QUE la Ville ALLOUE à deux finissant(es) de Secondaire V de l'école de L'Escabelle de Cap-Chat, retenu(es) par le Comité des bourses, à chacun(e) une bourse de 500. \$;**
- **QUE la dépense soit affectée au budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.13.06.24

TRAVAUX CORRECTIFS DE LA DIGUE, RIVE NORD DE LA RIVIÈRE CAP-CHAT – ALLOCATION D'UNE OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE / 30 063. \$ + TAXES – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE l'ordonnance rendu dans le dossier de la Cour Supérieure, chambre criminelle et pénale, numéro 110-36-000149-196, fait obligation à la Ville de déposer auprès de Pêches et Océans Canada des plans et devis de travaux correctifs de la digue;

ATTENDU QUE la firme PESCA ENVIRONNEMENT a soumis à la Ville une offre de services afin d'entreprendre entre autres, une étude géotechnique du site de la digue, celle-ci portant le numéro 3607 et datée du 13 mai 2024, au prix de 30 063. \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu :

- **D'ALLOUER à la firme PESCA ENVIRONNEMENT, le mandat d'assurer la réalisation d'une étude géotechnique sur le site de la digue érigée en mai 2017 sur la rivière Cap-Chat, suivant les termes de l'offre de services numéro 3607 datée du 13 mai 2024, et au prix de 30 063. \$ + taxes;**
- **D'AFFECTER la dépense au surplus accumulé.**

ADOPTÉE

RÉS.14.06.24

AUTORISATION DE PUBLIER UN APPEL DE CANDIDATURE POUR COMBLER UN POSTE TEMPORAIRE D'AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville **AUTORISE** la publication d'un appel de candidatures afin d'obtenir, pour une période d'un an, les services professionnels d'un agent ou d'une agente de développement économique.

ADOPTÉE

RÉS.15.06.24

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMA POUR LA MISE À NIVEAU DU LOCAL COMMUNAUTAIRE SITUÉ AU 42 RUE NOTRE-DAME À CAP-CHAT

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une Politique des aînés et le Plan d'action MADA pour la réalisation de **petits travaux** de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Ce programme ayant pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat met à la disposition des aînés de Cap-Chat, un **local communautaire situé à même le bâtiment municipal Émile-Côté situé au 42 rue Notre-Dame à Cap-Chat**;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à rénover et aménager ledit local en conformité aux normes applicables pour ce genre de bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville sollicite l'aide financière du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;
- **QUE** la Ville a pris connaissance du guide du PRIMA et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- **QUE** la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure subventionnée;
- **QUE** la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir de PRIMA, y compris tout dépassement des coûts;
- **QUE** la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associé à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;
- **QUE** le Conseil autorise le directeur-général et greffier, monsieur Yves Roy, à déposer, pour et au nom de la Ville de Cap-Chat, la demande de subvention au programme en titre;
- **QUE** le maire et le directeur général-greffier, soient et sont autorisés à présenter la demande d'aide financière et à signer la Convention d'aide financière à intervenir avec la MRC de La Haute-Gaspésie et tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉS.16.06.24

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE ET D'UN CHARGEUR VÉHICULAIRE – SUBVENTION À RECEVOIR DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CAP-CHAT

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu ce qui suit :

- **QUE** la Ville **PROCÈDE** à l'achat, pour les besoins du Service de sécurité incendie, d'une caméra thermique K45 240x180, au prix de 5 720. \$, et d'un chargeur véhiculaire K33/45/53/55/65, au prix de 1 045. \$ + les frais de transport, le tout taxes en sus;
- **QUE** la dépense soit affectée à la subvention à recevoir pour autant de l'Association des pompiers volontaires de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.17.06.24

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION D'ACHAT D'UN « ENSEMBLE COMPLET D'ÉQUIPEMENT DE SAUVETAGE – RIT LIFEGUARD II, ÉDITION 2018 » - BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE pour assurer la sécurité des pompiers lors d'intervention incendie, le Service de sécurité incendie doit posséder un ensemble de sauvetage;

ATTENDU QU'à cette fin, l'entreprise Boivin & Gauvin Inc. a été sollicitée afin d'obtenir une proposition pour un « *ensemble complet RIT Lifeguard II, Édition 2018* »;

ATTENDU QUE l'entreprise Boivin & Gauvin Inc. a fait parvenir à la Ville sa proposition, pour un prix de 4 601.80 \$ + taxes;

ATTENDU QUE le directeur du Service incendie recommande l'acceptation de la proposition de Boivin & Gauvin Inc.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu ce qui suit :

- **QUE** la Ville **RETIENNE** la proposition de l'entreprise Boivin & Gauvin Inc., pour l'achat d'un « Ensemble complet RIT Lifeguard II, Édition 2018 », au prix de 4 601.80 \$ + taxes et les frais de transport, et **AUTORISE** le paiement sur présentation de facture;
- **QUE** la dépense soit affectée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.18.06.24

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR POUR LES BESOINS DU DIRECTEUR DE SERVICE – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE pour les besoins du Directeur de service de sécurité incendie, la Ville doit faire l'acquisition d'un nouvel ordinateur;

ATTENDU QUE l'entreprise Solution Infomédia a été sollicitée et a soumise, le 13 mai 2024, une proposition portant le numéro 11796, au prix de 1 350. \$ + taxes, s'agissant d'un ordinateur de marque LENOVO;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER l'achat chez Solution Infomédia, au prix de 1 350. \$ + taxes, d'un ordinateur de marque LENOVO, tel que plus amplement décrit à la proposition numéro 11796, datée du 13 mai 2024;**
- **D'AFFECTER la dépense au budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.19.06.24

PROJET HORS ROUTE – ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CAP-CHAT – LETTRAGE DE LA REMORQUE ACHETÉE DANS LE CADRE DU PROJET HORS ROUTE

VU la proposition numéro 133 A-2298559 soumise par l'entreprise CONCEPT K, datée du 7 mai 2024, au prix de 5 511.43 \$ + taxes, pour le lettrage et l'identification au Service incendie de Cap-Chat de la remorque achetée dans le cadre du Projet hors route;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise Concept K, au prix de 5 511.43 \$ + taxes, portant le numéro 133A-2298559 et datée du 7 mai 2024, pour le lettrage et l'identification de la remorque achetée dans le cadre du Projet hors route;**
- **D'AFFECTER la dépense à la subvention reçue de l'Association des pompiers volontaires de Cap-Chat dans le cadre du Projet hors route.**

ADOPTÉE

RÉS.20.06.24

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 068-2006 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE M.28 À MÊME LA ZONE Cc.3 QUI EST ABROGÉE

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le **Second Projet de Règlement numéro 334-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 068-2006 afin d'agrandir la zone M.28 à même la zone Cc.3 qui est abrogée** soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÉS.21.06.24

NOMINATION DE MADAME DANNY LAVOIE EN TANT QUE DIRECTRICE GÉNÉRALE-GREFFIÈRE ADJOINTE DE LA VILLE DE CAP-CHAT

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Danny Lavoie au poste de trésorière à la Ville de Cap-Chat;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence ou l'incapacité d'agir du directeur général-greffier, il y a lieu d'accorder à la trésorière les pouvoirs inhérents à ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu de **NOMMER madame DANNY LAVOIE, directrice générale-greffière adjointe de la Ville de Cap-Chat**, laquelle pourra exercer les pouvoirs inhérents à ce poste en l'absence ou l'incapacité d'agir du directeur général-greffier.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Le maire, monsieur Marcel Soucy, aborde les différents sujets suivants :

Retour de la saison estivale

Avec l'été qui est à nos portes, la fin des classes et les vacances estivales, nous vous recommandons une très grande prudence sur les routes lors de vos déplacements.

Remerciements à tous les intervenants du milieu touristique pour leur implication et leur créativité à livrer des activités pour tout groupe d'âge.

Campagne annuelle de visite résidentielle de prévention et de sensibilisation des incendies ET obtention d'un permis de brûlage

À compter de la semaine du 3 juin, monsieur Stéphane Tremblay, pompier à la prévention, débutera ses visites de prévention et de sensibilisation pour le secteur résidentiel de la municipalité. À noter que monsieur Tremblay sera dûment identifié lorsqu'il se présentera à vos portes.

Quant au permis de brûlage, il est obligatoire d'obtenir un permis de la municipalité avant d'allumer un feu et d'effectuer une vérification de l'indice de feu auprès de la SOPFEU.

Pour des informations additionnelles, vous pouvez consulter le site Internet de la municipalité.

Bon été et bonnes vacances à chacun d'entre vous.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens assistent à l'assemblée. Des questions sont adressées au maire et au directeur général-greffier.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 21 h 05 et il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** que l'assemblée soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER